



Le Regard

PRATIQUER UNE ACTION ESTHETIQUE D'EMBELLISEMENT DU REGARD

FICHE D'INFORMATION ET REGLEMENT D'EXAMEN DU
CENTRE CERTIFICATEUR

Certification enregistrée au répertoire spécifique sous le numéro RS6006



27 ALLÉE JEAN MONNET
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
MONTPELLIER FR

04 67 82 91 76
CONTACT@FORMABELLE.FR
www.formabelle.fr

RENSEIGNEMENTS SUR LA CERTIFICATION

La certification RS6006 est inscrite au répertoire spécifique sous le libellé « **Pratiquer une action Esthétique d'embellissement du regard** ». Seul le centre Certificateur, Color Vintage, est habilité à valider et fournir la certification.

Vous pouvez prendre connaissance du référentiel en cliquant sur le lien ci-dessous : <https://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6006> ou en fin de cette fiche (pages4-5).

La certification peut être validée par formation continue (initiation ou perfectionnement) ou par Validation des Acquis Professionnels.

Les 6 compétences à mettre en œuvre pour valider la certification :

1. **Recueillir** au sein d'un document spécifique l'ensemble des informations concernant le client, en posant les questions adaptées (coordonnées des nouveaux clients, état actuel des cils et des sourcils, anciennes prestations réalisées, antécédents médicaux...), nécessaires à la préparation de la prestation.
2. **Analyser** les attentes du client et **définir** une solution technique adaptée en présentant les diverses prestations, en lui expliquant clairement l'étude morphologique du regard, afin de proposer un projet global esthétique d'embellissement du regard et la fréquence des rendez-vous d'entretien afin d'assurer un niveau de qualité et de suivi dans la relation client.
3. **Procéder** à une action esthétique d'embellissement du regard selon les critères requis et en exécutant le protocole esthétique de la technique sélectionnée, en démaquillant et dégraissant les cils et les sourcils, en isolant les cils inférieurs, en les brossant pour les préparer aux étapes suivantes, à l'aide d'outils préalablement préparés, nettoyés et désinfectés.
4. **Poser** selon un ordre chronologique les produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi-permanents en fonction des choix spécifiques et du protocole esthétique et en réalisant, suivant la morphologie du regard, la modification des cils et des sourcils naturels selon la technique choisie (restructuration de sourcils, extensions et rehaussement des cils et des sourcils, épilation au fil des sourcils, rehaussement des sourcils, coloration au henné végétal des cils et des sourcils, mascara semi-permanent des cils, lashlift des cils, microblading) et veiller à leur entretien afin de réaliser une prestation durable dans le temps.
5. **Appliquer ou retirer** les produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi-permanents en respectant les différentes étapes de pose ou de retrait et les temps associés à la technique choisie (temps de pause du produit ou retrait...) ainsi que les règles de colorimétrie liées au type de peau, des prises de mesures, de diamètre et de longueur des cils et des sourcils afin de procéder à l'embellissement du regard et répondre aux attentes du client.
6. **Conseiller** le client sur les risques éventuels (allergies, rejets...) et sur les pratiques à adopter et à éviter pour conserver la qualité de la prestation réalisée.

✂ Acquérir les compétences et les connaissances y compris transversales, pour mettre en œuvre une action esthétique en lien avec les 6 compétences du référentiel d'activités ayant pour finalité la réalisation d'un embellissement du regard, cils et sourcils, selon la technique choisie :

Restructuration des sourcils, épilation au fil, extensions de cils, méthode cil à cil ou volume Russe, Rehaussement de cils/lashlift et soin lashbotox, coloration des cils et des sourcils au henné végétal, mascara semi-permanent, browlift, microblading, colorimétrie, maquillage permanent.

Toutes les techniques citées dans le référentiel et en lien avec la certification sont certifiantes.

LES EPREUVES

EN FORMATION CONTINUE

En fin de parcours de formation continue, ou sur convocation à une date définie par le centre de formation, l'apprenant est soumis à un examen. Cet examen se déroule sur 4 heures pour la mise en situation réelle dans le centre de formation où vous avez suivi vos sessions de cours. Sur convocation à une date définie par le centre de formation, l'examen doit avoir lieu un mois après votre formation.

L'examen est réparti comme suit :

- ✂ Préparation du poste de travail en vue de l'examen pratique : 15 mn
- ✂ Pratique : mise en situation professionnelle : 3h45 heures

Après cet examen, votre dossier ainsi que vos informations personnelles seront transmis au centre certificateur Color Vintage pour permettre au jury, lors de la commission, d'analyser, contrôler les résultats de vos évaluations et se prononcer sur la décision de l'obtention de la certification.

C'est le jury qui juge de la recevabilité de votre dossier et donc de la validation de votre examen.

Une fois les résultats validés et retranscrits dans le procès-verbal, les résultats sont annoncés à votre centre de formation, qui peut, sur votre demande vous faire part de la décision du jury.

La certification est envoyée par le centre certificateur par courrier lettre suivi sous un délai de 1 à 3 mois au centre de formation, en charge de vous les communiquer en retour soit en courrier suivi sous un délai de 15 jours, soit en main propre. Si l'attestation vous est remise en main propre, vous êtes dans l'obligation de signer une attestation sur l'honneur de remise de la certification.

En cas de non-obtention de la certification, un courrier en lettre suivi vous sera adressé afin de vous en informer officiellement. Le centre de formation vous proposera une date pour vous permettre de passer l'examen « rattrapage » sous un délai de 2 mois maximum à réception de votre courrier.

Vos résultats d'examen sont communiqués à France Compétences par le centre certificateur.

EN PARCOURS VAE

A la fin du parcours de préparation à la VAE, le candidat fournit les livrets 1 et 2 ainsi que les preuves demandées au centre de formation qui les transmet au centre certificateur.

Le jury se réunit une fois par mois afin de valider les certifications. Si le dossier est complet et convainquant, la certification est délivrée. Si le jury émet un doute sur la recevabilité du dossier, un entretien visioconférence ou téléphonique peut être engagé pour permettre au jury de prendre une décision.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Conformément à la législation, le règlement intérieur de votre établissement d'accueil doit vous être remis au plus tard le jour d'entrée en formation.

FRAUDE A L'EXAMEN

Toute fraude ou tentative de fraude à l'examen est puni de deux ans d'interdiction de passer toute diplôme ou examen reconnu par l'Etat, ainsi qu'un bannissement définitif de l'établissement ou a été commis le délit.

L'identité des candidats est à vérifier en entrant en salle, le jour de l'examen, l'identité doit être en adéquation avec le compte CPF, pôle emploi ou autre dispositif de financement utilisé pour financer la certification.

<i>Intitulé de la certification</i>		
Pratiquer une action esthétique d'embellissement du regard		
<i>Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de Formation visant la certification est initié :</i>		
<p>Cette certification permet d'acquérir les compétences nécessaires pour pratiquer une action esthétique d'embellissement du regard.</p> <p>Pour les entreprises de ce secteur, la certification permet de former l'ensemble du personnel, professionnels et intervenants à pratiquer une action esthétique d'embellissement du regard afin qu'ils/elles possèdent des compétences certifiées et actualisées pour réaliser des poses de produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanents de qualité et dans le respect de l'anatomie des cils et des sourcils naturels des clients.</p> <p>La certification constitue un plus pour les entités qui peuvent garantir à leurs clients des prestations de qualités et ainsi se démarquer de leurs concurrents. Elle s'adresse aux techniciens(nes) de la beauté du regard, dermatographes, esthéticien(nes), salarié(es) et indépendants d'espaces de soins, d'espaces de bien-être, de centres de beauté, aux esthéticien(nes), salarié(es) et indépendants d'espaces de soins, d'espaces de bien-être, de centres de beauté, de salons de coiffure en activité professionnelle, aux étudiant(es) de la beauté qui souhaitent développer, s'initier, acquérir et se perfectionner à de nouvelles compétences professionnelles, les reconversions professionnelles avec un projet de création ou reprise d'une activité professionnelle, amenées à réaliser et assurer des soins de produits cosmétiques pour cils et les sourcils, des poses de produits artificiels pour les cils et les sourcils, des poses de produits semi permanents pour les cils et les sourcils, d'une action esthétique de l'embellissement du regard sur des clients.</p>		
REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Recueillir au sein d'un document spécifique l'ensemble des informations concernant le client, en posant les questions adaptées (coordonnées des nouveaux clients, état actuel des cils et des sourcils, anciennes prestations réalisées, antécédents médicaux ...), nécessaires à la préparation de sa prestation	Réalisation d'une mise en situation professionnelle reconstituée face à un client représenté par une personne externe. Le/la candidat/e questionne le client afin de récupérer les informations qui lui sont spécifiques (coordonnées des nouveaux clients, état actuel des cils et des sourcils, anciennes prestations réalisées, ...) et les répertorie sur une fiche dédiée	L'intégralité des informations concernant le client (coordonnées des nouveaux clients, état actuel des cils et des sourcils, anciennes prestations réalisées, ...) nécessaires à la préparation de sa prestation sont recueillies
Analyser les attentes du client et définir une solution technique adaptée en présentant les diverses prestations, en expliquant clairement au client l'étude morphologique du regard, afin de proposer un projet global esthétique d'embellissement du regard et la fréquence des rendez-vous d'entretien afin d'assurer un niveau de qualité et de suivi dans la relation client	Réalisation d'une mise en situation professionnelle reconstituée sous forme de jeu de rôle simulant l'accueil d'un client représenté par une personne externe	La totalité des prestations sont présentées et détaillées en termes de techniques et de tarifs, la fréquence des rendez-vous d'entretien exposée en utilisant un vocabulaire adapté ainsi que les formules de politesse de circonstance.
Procéder à une action esthétique d'embellissement du regard selon les critères requis et en exécutant le protocole esthétique de la technique sélectionnée, en démaquillant et dégraissant les cils et les sourcils, en isolant les cils inférieurs, en les brossant pour les préparer aux étapes suivantes à l'aide d'outils préalablement préparés, nettoyés et désinfectés.	Réalisation d'une mise en situation professionnelle reconstituée sur la préparation des cils et des sourcils à l'aide de lotion démaquillante et de cotons, de micro-brosses, de produit dégraissant, de goupillons, de patchs et de sparadrap, de pads, préalablement nettoyés et désinfectés, sur un modèle représenté par une personne externe.	Le matériel est nettoyé, désinfecté en respectant des règles d'hygiène et de sécurité et les produits, sont disposés sur le poste de travail selon leur ordre d'utilisation. La préparation des cils et des sourcils est réalisée en utilisant les outils (goupillons, micro-brosses, de patchs et de sparadrap, de pads) et produits (lotion démaquillante, produit dégraissant) adaptés aux cils et sourcils du client.
Poser selon un ordre chronologique les produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanents en fonction des choix spécifiques et du protocole esthétique et en réalisant suivant la morphologie du regard la modification des cils et des sourcils naturels selon la technique choisie (restructuration de sourcils, extensions et rehaussement des cils et des sourcils, épilation au fil des sourcils, coloration au henné végétal des cils et des sourcils, mascara semi permanent des cils, lashlift des cils, microblading) et veiller à son entretien afin de réaliser une prestation durable dans le temps.	Réalisation d'une mise en situation professionnelle reconstituée sur une action esthétique d'embellissement du regard et la pose des produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanents et sur leur entretien sur un mannequin selon une commande donnée.	La modification des cils et des sourcils naturels est réalisée par une action esthétique d'embellissement du regard et selon les critères requis en utilisant la technique adaptée à la morphologie du regard et en appliquant des produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanents respectant la législation et réglementation en vigueur

<p>Appliquer ou retirer les produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanent en respectant les différentes étapes de pose ou de retrait et les temps associés à la technique choisie (temps de pause du produit ou retrait...) ainsi que les règles de colorimétrie liées au type de peau, des prises de mesures, de diamètre et de longueur des cils et des sourcils afin de procéder à l'embellissement du regard et répondre aux attentes du client.</p>	<p>Réalisation d'une mise en situation professionnelle reconstituée sur l'application ou le retrait des produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanents à l'aide de bâtonnets biseautés, de pinces, d'un compas, d'un godet à coloration, d'un fil, de colle, de poudres colorées, d'un stylet, d'un dermographe, de produits à dissoudre sur un modèle représenté par une personne externe.</p>	<p>La pose des produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanents est réalisée en respectant la morphologie du regard, les temps de pose ainsi que les règles d'hygiène et après avoir procédé à la préparation des cils et des sourcils naturels à l'aide d'outils (goupillons, micro-brosses, de patchs et de sparadrap, de pads) et produits (lotion démaquillante, primer) adaptés aux cils et sourcils du client.</p> <p>Les produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanents sont retirés en posant sur les cils et les sourcils un produit adapté grâce à un bâtonnet biseautés, des goupillons imbibés de produit spécifique à la dépose ou par l'utilisation d'un dermographe en respectant le temps de pause lié à la prestation à retirer</p> <p>La pose des produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi permanents est appliquée en débutant de l'intérieur vers l'extérieur (de la racine à la pointe) sans déborder sur la peau et toucher les muqueuses du client et respecte les règles de colorimétrie liées au type de peau, des prises de mesures, de diamètre et de longueur des cils et des sourcils naturels.</p>
<p>Conseiller le client sur les risques éventuels (allergies, rejets...) et sur les bonnes et mauvaises pratiques à adopter et éviter pour conserver la qualité de la prestation réalisée</p>	<p>Réalisation d'une mise en situation professionnelle reconstituée sous forme de jeu de rôle.</p> <p>Le/la candidat/e informe le client, représenté par une personne externe, sur les risques et bonnes pratiques à adopter en adaptant ses conseils au profil du client défini selon son métier et ses pratiques quotidiennes.</p>	<p>L'ensemble des conseils, des risques et des bonnes pratiques sont présentés au client selon son profil (métier, pratiques quotidiennes...) et en utilisant un vocabulaire adapté</p>

REGELEMENT D'EXAMEN

SOMMAIRE

<u>Règles de présentation aux examens</u>	7
<u>Public concerné et présentation aux examens</u>	7
<u>Accueil des candidats</u>	7
<u>Documents et matériels utilisés</u>	7
<u>Retard et absences</u>	8
a. <u>Retard</u> :	8
b. <u>Absence</u> :	8
<u>Fraudes</u>	8
<u>Règles en matière d'évaluation des examens</u>	9
<u>Barème des examens</u>	9
<u>Déroulement des épreuves</u> :	9
<u>Epreuves de mise en situation professionnelles pratiques</u> :	9
<u>Notification des résultats</u>	10
<u>la certification</u>	10
<u>Réclamations, recours</u>	10
<u>Rattrapages</u>	10

REGLES DE PRESENTATION AUX EXAMENS

PUBLIC CONCERNE ET PRESENTATION AUX EXAMENS

- ✂ Toute personne majeure
- ✂ Dermographe
- ✂ Technicien(ne) des cils et/ou des sourcils
- ✂ Indépendant ou salarié du secteur esthétique
- ✂ Indépendant ou salarié du secteur de la coiffure
- ✂ Etudiant(e) du secteur de la beauté ou de la coiffure
- ✂ Une personne en reconversion professionnelle ayant un projet de reprise ou de création d'entreprise

Pourront se présenter aux examens, uniquement les candidats inscrits en formation ou en processus de validations des acquis auprès du centre certificateur Color Vintage et ses partenaires référencés sur France Compétences.

Pour chaque épreuve, en possession de sa pièce d'identité.

Les examens se dérouleront en fin de session de formation continue, sur convocation à une date définie par le centre de formation ou à l'issu du parcours de préparation à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

ACCUEIL DES CANDIDATS

Les candidats doivent se présenter aux jours et heures mentionnées lors de leur entrée en formation munis de leur pièce d'identité.

En cas de perte ou vol du justificatif d'identité, le candidat devra prouver son identité par un document signé de la gendarmerie attestant de son identité.

En cas de doute, le responsable d'examen est en droit de refuser le candidat.

DOCUMENTS ET MATERIELS UTILISES

Pour la mise en situation professionnelle, tout le matériel et les produits nécessaires au bon déroulement de la mise en situation professionnelle est fourni par l'établissement de formation.

RETARD ET ABSENCES

A. RETARD :

Aucun retard ne sera permis en salle d'examen, c'est pourquoi les candidats sont attendus quinze minutes avant le début des épreuves.

En cas de retard justifié par un motif sérieux, le responsable d'examen sera autorisé à laisser le candidat se présenter à l'épreuve. Son heure d'arrivée sera inscrite en face de son nom sur la feuille d'émargement. Le candidat n'aura aucun temps supplémentaire pour passer son examen.

B. ABSENCE :

Toute absence à l'une des épreuves vaut non-validation de l'examen.

L'absence sera mentionnée sur la feuille d'émargement à la place de la signature du candidat.

Le candidat aura la possibilité de se représenter à la session suivante pour valider son examen. Pour connaître les conditions, se référer à la section : **Rattrapage**.

FRAUDES

Toutes constatations de fraude à l'examen en matière de triche ou d'usurpation d'identité est sanctionné par une interdiction de valider le diplôme pour deux ans dans l'établissement à compter de la date du méfait, ainsi qu'une interdiction de se présenter à toute autre formation du centre sur cette même durée.

Une trace manuscrite de la fraude sera conservée dans le dossier du candidat.

REGLES EN MATIERE D'EVALUATION DES EXAMENS

BAREME DES EXAMENS

REFERENTIEL	DESIGNATION	POINTS	TYPE
COMPETENCE 1	Savoir recueillir au sein d'un document spécifique l'ensemble de informations concernant le client nécessaires à la préparation de sa prestation.	5	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE
COMPETENCE 2	Savoir analyser les attentes du client et définir une solution technique adaptée en présentant les diverses prestations afin de proposer un projet global d'embellissement du regard et la fréquence des rendez-vous pour l'entretien.	5	
COMPETENCE 3	Savoir préparer les cils et les sourcils en vue de recevoir une technique esthétique tout en maîtrisant les règles d'hygiène des outils.	10	
COMPETENCE 4	Savoir poser dans un ordre chronologique les produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi-permanents en suivant les règles du protocole esthétique de la techniques choisie.	45	
COMPETENCE 5	Savoir appliquer ou retirer les produits de soins cosmétiques, artificiels ou semi-permanents en respectant les différentes étapes de poses ou de retrait et les temps associés, pratiquer une action esthétique d'embellissement du regard tout en respectant les attentes du client.	20	
COMPETENCE 6	Savoir conseiller le client sur les risques éventuels et l'entretien à domicile de la prestation réalisée.	10	
TOTAUX		95	

La durée au cours de l'examen n'est pas à vérifier, elle est simplement spécifiée afin d'aider les apprenants à gérer leur temps au cours des épreuves. Seuls les délais maximums autorisés sont à surveiller, à savoir :

- Pratique 4 heures (dont 15mn de préparation du poste de travail).

DEROULEMENT DES EPREUVES :

EPREUVES DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLES PRATIQUES :

La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un examinateur.

Aucun matériel autre que celui présent en salle d'examen n'est autorisé.

Une fois le temps écoulé, les candidats devront arrêter leur travail à la demande de l'examineur.

Les examinateurs ne sont pas autorisés à communiquer le résultat de l'épreuve aux candidats.

NOTIFICATION DES RESULTATS

Les résultats seront notifiés par le centre de Certificateur au centre de formation à la fin des délibérations et dans un délai de 72h dans le Drive Partenaires. Le centre partenaire informe par mail les résultats à ses apprenants.

LA CERTIFICATION

La certification est envoyée par le centre Certificateur par courrier postal et en suivi au centre de formation partenaire, une fois que l'ensemble des enregistrements administratifs est finalisé. Le délai d'envoi maximum est d'un mois à trois mois après l'enregistrement du procès-verbal du jury.

RECLAMATIONS, RECOURS

En cas de contestation de vos résultats faisant suite à un échec aux examens, vous pouvez demander à consulter les documents d'évaluations et copies de vos examens par lettre recommandée au plus tard 30 jours après publication des résultats.

Un rendez-vous vous sera alors proposé pour consulter les documents en question.

RATTRAPAGES

Si le candidat n'a pu être présent à l'un ou plusieurs de ses examens pour motif sérieux, il sera autorisé à repasser ses épreuves à la session suivante, sans demande de compensation financière, hors frais de dossiers ou d'envoi.

Si le candidat n'a pu se présenter à ses examens pour tout autre motif, le certificateur ou le partenaire se réserve le droit d'imposer de nouveaux frais d'inscription à la session suivante.